



**DEFENSIE
LA DÉFENSE**

La Détention en situation de conflit armé non-international

Nicolas Lange/JMLEGAD
INT



Plan

- Introduction
- Négociations
- Contenu de la Résolution 1
- Approche Défense
- Conclusions



DEFENSIE
LA DÉFENSE

Introduction

- Origine: Résolution 1 adoptée à la 31ème conférence CRCR en 2011.
- Processus de consultation lancé par le CICR en 2012
- Focus sur les CANI: conditions de détention, catégories vulnérables de détenus, transferts de détenus, base juridique et procédures d'internement.



Négociations

- Le projet de résolution a suscité de longues discussions au sein du comité de rédaction.
- Discussion séparée avec quelques représentants d'Etats qui fut organisée à la Mission permanente des Pays-Bas.
- Seconde relecture du texte révisé au comité de rédaction.



Contenu

- Ne crée pas de nouvelles obligations juridiques en vertu du droit international et ne modifie pas les mandats, rôles et responsabilités du Mouvement tels qu'énoncés dans les Statuts du Mouvement (proposition de Cuba).
- Poursuite des travaux en vue d'élaborer un ou plusieurs documents finaux non contraignants visant à renforcer la protection des personnes privées de liberté maintenue.
- Certains Etats souhaitaient retirer le mot « documents » et garder le mot « résultats » (« outcomes »).



DEFENSIE
LA DÉFENSE

Contenu

- Acquis des travaux de consultation de 2012-2015 préservé.
- Importance de définir les modalités de collaboration entre le CICR et les Etats dans le cadre des futures consultations.
- Pas d'impact sur les procédures en vigueur à la Défense.

Contenu

- Le CICR est invité « *à faciliter le travail des Etats et à mettre son expertise dans les domaines humanitaire et juridique à leur disposition, conformément à la présente résolution et aux Statuts du Mouvement* ».
- Rôle moins important du CICR dans le processus de consultation et dans la préparation des documents de référence ou des documents finaux.

Contenu

- Rôle des organisations internationales dans le cadre de la détention par les forces armées?



Approche Défense

- SPS 'Privation de liberté'
- SPS 'Privation de liberté de pirates présumés'
- Jurisprudence CEDH

Approche Défense

- Base légale pour la détention = indispensable (planification de l'opération)
- Durée limitée: le détenu doit être amené devant un juge dans un délai raisonnable
- Obligation d'informer le détenu des motifs de sa détention au plus vite et dans une langue qu'il comprend
- Droit de recours du détenu contre la détention
- Conditions de détention conformes à la jurisprudence de la CEDH



DEFENSIE
LA DÉFENSE

Approche Défense

- Base légale hors CAI?
 - Art 3 commun CG
 - PGII
 - Droits de l'homme
 - Droit international directement applicable
 - Droit interne



DEFENSIE
LA DÉFENSE

Approche Défense

- Détention de personnes ayant menacé la mission
 - Base légale pour détenir?
 - RCSNU ou Accord EH
- Transfert des personnes ayant menacés la mission
 - Limites
 - Problématique
- Criminels?

Conclusions

- Statu quo du cadre juridique régissant la détention en CANI.
- Le processus de consultation sera mené principalement par les Etats.
- Procédures en vigueur à la Défense conformes à la jurisprudence de la CEDH



DEFENSIE
LA DÉFENSE

Questions?



.be